الطرق السيارة بالمغرب

Autoroutes du Maroc

COMMUNICATION FINANCIÈRE
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS

www.adm.co.ma

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2024

BILAN ACTIF

		A C T I F	Exercice Brut	Amort. Prov.	Net	Exercice N-1 Net
ACTIF IMMOBILISÉ		**IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)**	**2.372.929.452,98**	**2.265.581.690,57**	**107.347.762,41**	**102.449.851,48**
	A01	- Frais préliminaires	129.411.680,23	129.411.680,21	0,02	0,02
	A02	- Charges à répartir	2.243.517.772,75	2.136.170.010,36	107.347.762,39	102.449.851,46
	A03	- Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
		IMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	**114.642.562,22**	**91.222.682,34**	**23.419.879,88**	**32.310.335,33**
	A04	- Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	A05	- Brevets, marques, droits et val.similaires	114.642.562,22	91.222.682,34	23.419.879,88	32.310.335,33
	A06	- Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	A07	- Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)	**163.249.199,59**	**69.816.526,68**	**93.432.672,91**	**79.540.998,35**
	A08	- Terrains	2.575.690,00	0,00	2.575.690,00	2.575.690,00
	A09	- Constructions	45.549.008,17	39.395.488,35	6.153.519,82	7.223.921,89
	A10	- Instalations techniques, mat. & outil.	4.283.892,85	2.079.352,14	2.204.540,71	2.556.182,81
	A11	- Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
	A12	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	44.443.761,92	28.341.686,19	16.102.075,73	7.482.323,89
	A13	- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	A14	- Immobilisations corporelles en cours	66.396.846,65		66.396.846,65	59.702.879,76
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)	**81.667.539.978,45**	**11.014.259.171,30**	**70.653.280.807,15**	**69.435.924.864,59**
		- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
		- Constructions	77.980.450.381,30	10.442.677.266,13	67.537.773.115,17	67.000.072.753,78
		- Instalations techniques, mat. & outil.	369.122.321,93	332.034.470,99	37.087.850,94	37.349.911,85
		- Matériel de transport	24.665.570,92	24.665.570,84	0,08	0,08
		- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	230.836.007,87	214.881.863,34	15.954.144,53	22.830.756,51
		- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
		- Immobilisations corporelles en cours	3.062.465.696,43		3.062.465.696,43	2.375.671.442,37
		IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)	**2.303.268.847,54**	**0,00**	**2.303.268.847,54**	**2.303.268.847,54**
	A15	- Prets immobilisés	1.704,88	0,00	1.704,88	1.704,88
	A16A	- Autres créances financières	2.302.267.142,66	0,00	2.302.267.142,66	2.302.267.142,66
	A17	- Titres de participation	1.000.000,00		1.000.000,00	1.000.000,00
	A18	- Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
		ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	**390.623.742,45**		**390.623.742,45**	**352.474.672,12**
	A19	- Diminution des créances immobilisées	27.848,54		27.848,54	
	A20	- Augmentation des dettes de financement	390.595.893,91		390.595.893,91	352.474.672,12
		TOTAL I (A+B+C1+C2+D+E)	**87.012.253.783,23**	**13.440.880.070,89**	**73.571.373.712,34**	**72.305.969.569,41**
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE		**STOCKS**	**33.290.785,73**	**3.835.087,42**	**29.455.698,31**	**35.892.185,01**
	A21	- Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	A22	- Matières et fournitures consommables	33.290.785,73	3.835.087,42	29.455.698,31	35.892.185,01
	A23A	- Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	A24	- Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
	A25	- Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
		CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	**890.652.999,37**	**329.581.468,60**	**561.071.530,77**	**371.694.676,10**
	A26	- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3.159.283,71	0,00	3.159.283,71	1.893.743,73
	A27	- Clients et comptes rattachés	527.879.574,41	327.901.295,78	199.978.278,63	249.676.050,95
	A28	- Personnel	460.763,30	0,00	460.763,30	614.395,61
	A29	- Etat	22.487.252,24	0,00	22.487.252,24	70.219.984,18
	A30	- Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
	A31	- Autres débiteurs	225.785.977,74	1.680.172,82	224.105.804,92	1.759.614,45
	A32	- Comptes de régularisation actif	110.880.147,97	0,00	110.880.147,97	47.530.887,18
	A33	**TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)**	**1.219.111.745,91**	0,00	**1.219.111.745,91**	**2.108.867.495,80**
	A34A	**ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)**	**600.278,15**		**600.278,15**	**526.855,54**
		TOTAL II (F+G+H+I)	**2.143.655.809,16**	**333.416.556,02**	**1.810.239.253,14**	**2.516.981.212,45**
TRESORERIE		**TRESORERIE ACTIF**	**295.548.374,19**	**0,00**	**295.548.374,19**	**112.673.001,50**
	A35	- Chéques et valeurs à encaisser	5.029.822,68	0,00	5.029.822,68	4.868.122,68
	A36	- Banques, T.G et C.P	236.162.868,20	0,00	236.162.868,20	54.715.123,28
	A37	- Caisses, Régies d'avances et accréditifs	54.355.683,31	0,00	54.355.683,31	53.089.755,54
		TOTAL III	**295.548.374,19**	**0,00**	**295.548.374,19**	**112.673.001,50**
		TOTAL GENERAL (I+II+III)	**89.451.457.966,58**	**13.774.296.626,91**	**75.677.161.339,67**	**74.935.636.708,03**

BILAN PASSIF

		P A S S I F			Exercice N	Exercice N-1
FINANCEMENT PERMANENT		**CAPITAUX PROPRES**			**27.555.810.111,25**	**26.877.782.718,97**
	B01	- Capital social ou personnel (1)			15.715.628.500,00	15.715.628.500,00
	B02	- (-) :actionnaires, CSNA, C.App;dont Versé				
	B03	- Primes d'émission, de fussion, d 'apport			0,00	0,00
	B04	- Ecarts de réévaluation			22.554.900.492,80	22.554.900.492,80
	B05	- Réserve légale			558.341,72	558.341,72
	B06	- Autres réserves			0,00	0,00
	B07	- Report à nouveau (2)			-11.393.304.615,55	-12.458.148.050,40
	B08	- Résultats nets en instance d'affectation			0,00	-0,01
	B09	- Résultat net de l'exercice (2)			678.027.392,28	1.064.843.434,86
		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**(A)**	**27.555.810.111,25**	**26.877.782.718,97**
		CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	**(B)**	**(B)**	**313.301.905,09**	**455.097.969,30**
	B10	- Subventions d'investissement			313.301.905,09	455.097.969,30
	B11	- Provisions réglementées			0,00	0,00
	B12	- Compte de liaison				
		DETTES DE FINANCEMENT	**(C)**	**(C)**	**37.982.300.329,10**	**39.474.412.458,09**
	B13	- Emprunts obligataires			18.632.978.000,00	18.764.824.000,00
	B14	- Autres dettes de financement			19.349.322.329,10	20.709.588.458,09
		PROVISION DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	**(D)**	**(D)**	**6.225.593.738,42**	**5.693.829.009,27**
	B15	- Provisions pour risques			257.928.564,56	177.642.162,99
		- Provisions pour charges			5.967.665.173,86	5.516.186.846,28
		ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	**(E)**	**(E)**	**651.143.531,77**	**283.347.385,71**
	B17	- Augmentation des créances immobilisées			0,00	0,00
	B18	- Diminution des dettes de financement			651.143.531,77	283.347.385,71
		TOTAL I (A+B+C+D+E)			**72.728.149.615,63**	**72 784 469 541,34**
PASSIF CIRCULANT HORS TRESORERIE		**DETTES DU PASSIF CIRCULANT**	**(F)**		**2.936.277.686,91**	**2.132.521.965,28**
	B19	- Fournisseurs et compte rattachés			1.023.774.540,31	822.430.986,57
	B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes			639.000,40	639.000,40
	B21	- Personnel			35.600.652,36	38.405.351,82
	B22	- Organismes sociaux			16.784.909,27	15.827.526,69
	B23	- Etat			193.346.350,25	134.458.833,74
	B24	- Comptes d'associés			457.823,42	457.823,42
	B25	- Autres créanciers			630.992.871,86	83.852.393,44
	B26	- Comptes de régularisation passif			1.034.681.539,04	1.036.450.049,20
	B27	**AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**(G)**		**600.278,15**	**526.855,54**
	B28	**ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cir.)**	**(H)**		**99.955,01**	**61.237,89**
		TOTAL II (F+G+H+I)			**2.936.977.920,07**	**2.133.110.058,71**
TRESORERIE		**TRESORERIE PASSIF**			**12.033.803,97**	**18.057.107,98**
	B29	- Crédits d'escompte			0,00	0,00
	B30	- Crédits de trésorerie			0,00	0,00
	B31	- Banques (soldes créditeurs)			12.033.803,97	18.057.107,98
		TOTAL III			**12.033.803,97**	**18.057.107,98**
		TOTAL GENERAL (I+II+III)			**75.677.161.339,67**	**74.935.636.708,03**

(1) Capital personnel débiteur (-)
(2) Bénéficiaire (+) ; Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

				OPERATIONS Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECERENT 4
EXPLOITATION			***********EXPLOITATION************				
		I	**PRODUITS D'EXPLOITATION**				
	D01		* Ventes de marchandises en l'état	-	-	-	-
	D02		* Ventes de biens et services produits	4.030.977.997,56	6.025.224,67	4.037.003.222,23	3.724.621.365,34
			Chiffre d'affaires	**4.030.977.997,56**	**6.025.224,67**	**4.037.003.222,23**	**3.724.621.365,34**
	D03		* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
	D04		* Immobilisations produites par :Ent.pour elle meme	-	-	-	-
	D05		* Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	D06		* Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
	D07		* Reprises d'exploitation : transferts de charges	364.945.959,71	649.165,25	365.595.124,96	593.685.869,27
			TOTAL I	**4.395.923.957,27**	**6.674.389,92**	**4.402.598.347,19**	**4.318.307.234,61**
		II	**CHARGES D'EXPLOITATION**				
	C01		* Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
	C02		* Achats consommés (2) de matières & fournitures	280.354.337,53	-309.035,49	280.045.302,04	264.543.408,75
	C03		* Autres charges externes	557.704.727,60	3.570.764,54	561.275.492,14	820.064.731,22
	C04		* Impôts et taxes	7.564.925,30	-	7.564.925,30	7.327.684,33
	C05		* Charges de personnel	226.255.506,38	24.231,38	226.279.737,76	229.732.494,44
	C06		* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
	C07		* Dotations d'exploitation	1.357.255.140,74	122.350.608,20	1.479.605.748,94	1.059.106.774,29
			TOTAL II	**2.429.134.637,55**	**125.636.568,63**	**2.554.771.206,18**	**2.380.775.093,03**
		III	**RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**			**1.847.827.141,01**	**1.937.532.141,58**
FINANCIER			**************FINANCIER **************				
			PRODUITS FINANCIERS				
	D08		* Prod. des titres de partic. & autres titres immob.	176.423.098,52	-	176.423.098,52	-
	D09		* Gains de change	48.185.797,93	-	48.185.797,93	28.963.055,43
	D10		* Intérêts et autres produits financiers	81.068.895,99		81.068.895,99	24.641.111,51
	D11		* Reprises financières; transferts de charges	69.667.066,62	-	69.667.066,62	781.333.085,14
			TOTAL IV	**375.344.859,06**	**-**	**375.344.859,06**	**834.937.252,08**
		V	**CHARGES FINANCIERES**				
	C08		* Charges d'intérêts	1.449.732.716,11	-	1.449.732.716,11	1.488.975.238,29
	C09		* Pertes de change	51.144.491,15	45.983,23	51.190.474,38	59.861.758,88
	C10		* Autres charges financières	1.316,53	-	1.316,53	192,03
	C11		* Dotations financières	628.126,69	-	628.126,69	69.667.066,62
			TOTAL V	**1.501.506.650,48**	**45.983,23**	**1.501.552.633,71**	**1.618.504.255,82**
		VI	**RESULTAT FINANCIER (IV - V)**			**-1.126.207.774,65**	**-783.567.003,74**
		VII	**RESULTAT COURANT (III + VI)**			**721.619.366,36**	**1.153.965.137,84**

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite

				OPERATIONS Propres à l'exercice 1	OPERATIONS Concernant exerc. preced. 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECERENT 4
NON COURANT		VII	**RESULTAT COURANT (reports)**			**1.153.965.137,84**	**-664.148.126,68**
			***********NON COURANT ************				
		VIII	**PRODUITS NON COURANTS**				
	D12		* Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	-
	D13		* Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	-
	D14		* Reprises sur subventions d'investissement	1.826.801,14	0,00	1.826.801,14	1.851.359,88
	D15		* Autres produits non courants	8.497.772,81	641.666,70	9.139.439,51	3.222.033,28
	D16		* Reprises non courantes ; transferts de charges	120.000.000,00	0,00	120.000.000,00	-
			TOTAL VIII	**130.324.573,95**	**641.666,70**	**130.966.240,65**	**5.073.393,16**
		IX	**CHARGES NON COURANTES**				
	C12		* Val. nettes d'amortissements des immo.cédées	0,00	0,00	0,00	-
	C13		* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	-
	C14		* Autres charges non courantes	3.647.925,80	160.030.736,93	163.678.662,73	84.742.139,54
	C15		* Dotations non courantes aux amortissement et prov.	0,00	0,00	0,00	-
			TOTAL IX	**3.647.925,80**	**160.030.736,93**	**163.678.662,73**	**84.742.139,54**
			RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			**-32.712.422,08**	**-79.668.746,38**
		XI	**RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)**			**688.906.944,28**	**1.074.296.391,46**
	C16	XII	**IMPOTS SUR LES RESULTATS**	**10.879.552,00**	**0,00**	**10.879.552,00**	**9.452.956,60**
		WIII	**RESULTAT NET (XI - XII)**			**678.027.392,28**	**1.064.843.434,86**
	XIV		**TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)**			**4.908.909.446,90**	**5.158.317.879,85**
	XV		**TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)**			**4.230.882.054,62**	**4.093.474.444,99**
	XVI		**RESULTAT NET (Total des produits-Total des charges)**			**678.027.392,28**	**1.064.843.434,86**

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)
(2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2024

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B) Emplois C	Variation (A-B) Ressources D
Financement permanent	72.728.149.615,63	72.784.469.541,34	56.319.925,71	0,00
Actif immobilisé	73.571.373.712,34	72.305.969.569,41	1.265.404.142,93	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	-843.224.096,71	478.499.971,93	1.265.404.142,93	
Actif circulant	1.810.239.253,14	2.516.981.212,45	0,00	706.741.959,31
Passif circulant	2.936.977.920,07	2.133.110.058,71	0,00	803.867.861,36
Besoin de financement global	-1.126.738.666,93	383.871.153,74	0,00	1.510.609.820,67
Tresorerie nette (actif - passif)	283.514.570,22	94.615.893,52	188.898.676,70	0,00

II- EMPLOIS ET RESSOURCES

Masses	Exercice Emplois	Exercice Ressources	Exercice précedent Emplois	Exercice précedent Ressources
I- Ressources stables de l'exercice				
*** Autofinancement (A)**	**0,00**	**1.581.208.416,86**	**0,00**	**795.565.228,36**
* Capacité d'autofinancement		1.581.208.416,86		795.565.228,36
* Distribution des bénéfices		0,00		0,00
*** Cessions et réductions d'immobilisations (B)**	**0,00**	**0,00**	**1.947,10**	**0,00**
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées	-		1.947,10	
* Diminution des immobilisations en cours				
*** Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)**		**0,00**		**147.044.797,84**
* Augmentation du capital,apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		0,00		147.044.797,84
*** Augmentation des dettes de financement (D)**		**512.685.790,16**		**622.442.474,85**
(nettes de primes de remboursements)				
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)	**0,00**	**2.093.894.207,02**	**1.947,10**	**1.565.052.501,05**
II- Emplois stables de l'exercice				
*** Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)**	**1.593.136.254,98**	-	**1.019.121.945,39**	-
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.922.477,70		8.685.818,73	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.591.213.777,28		1.010.436.126,66	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		-	
* Augmentation des créances immobilisées				
*** Remboursement des capitaux propres (F)**				
*** Remboursement des dettes de financement (G)**	**1.682.092.146,06**		**1.923.023.229,35**	
*** Emplois en non valeurs (H)**	**140.376.949,95**		**33.922.914,17**	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	**3.415.605.350,99**	-	**2.976.068.088,91**	-
III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	-	**1.510.609.820,67**	-	**1.394.113.721,82**
IV- Variation de la tresorerie	**188.898.676,70**	-	-	**16.903.813,14**
Total général	**3.604.504.027,69**	**3.604.504.027,69**	**2.976.070.036,01**	**2.976.070.036,01**

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

				Exercice	Exercice N-1
	1		Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	**MARGE BRUTE SUR VENTES EN L 'ETAT**		
II		+	**PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)**	**4.037.003.222,23**	**3.724.621.365,34**
	3		* Ventes de biens et services produits	4.037.003.222,23	3.724.621.365,34
	4		* variation stocks de produits		
	5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
III		-	**CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)**	**841.320.794,18**	**1.084.608.139,97**
	6		* Achats consommés de matières et fournitures	280.045.302,04	264.543.408,75
	7		* Autres charges externes	561.275.492,14	820.064.731,22
IV		=	**VALEUR AJOUTEE (I+II-III)**	**3.195.682.428,05**	**2.640.013.225,37**
	8	+	Subventions d'exploitation		
	9	-	Impôts et taxes	7.564.925,30	7.327.684,33
	10	-	Charges de personnel	226.279.737,76	229.732.494,44
V		=	**EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)**	**2.961.837.764,99**	**2.402.953.046,60**
		=	**ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)**		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation; transferts de charges	365.595.124,96	593.685.869,27
	14	-	Dotations d'exploitation	1.479.605.748,94	1.059.106.774,29
VI		=	**RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)**	**1.847.827.141,01**	**1.937.532.141,58**
VII		+/-	**RESULTAT FINANCIER**	**-1.126.207.774,65**	**-783.567.003,74**
VIII		=	**RESULTAT COURANT (+ ou -)**	**721.619.366,36**	**1.153.965.137,84**
IX		+/-	**RESULTAT NON COURANT**	**-32.712.422,08**	**-79.668.746,38**
	15	-	**Impôts sur les résultats**	**10.879.552,00**	**9.452.956,60**
X		=	**RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)**	**678.027.392,28**	**1.064.843.434,86**

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

	1		Résultat net de l'exercice	**678.027.392,28**	**1.064.843.434,86**
			* Bénéfice +	678.027.392,28	1.064.843.434,86
			* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	1.457.815.089,47	1.032.627.098,80
	3	+	Dotations financières (1)	628.126,69	69.140.211,08
	4	+	Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	365.595.124,96	589.712.431,24
	6	-	Reprises financières (2)	69.667.066,62	781.333.085,14
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)	120.000.000,00	
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations		
	9	+	Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées		
I			**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**	**1.581.208.416,86**	**795.565.228,36**
	10	-	Distributions de bénéfices		
II	11		**AUTOFINANCEMENT**	**1.581.208.416,86**	**795.565.228,36**

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS D'exploitation	DOTATIONS financières	DOTATIONS Non courantes	REPRISES d'exploitation	REPRISES financières	REPRISES Non courantes	Montant fin exercice
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisons durables pour risques et charges	**5.693.829.009,27**	829.206.348,94	0,00		365.595.124,96	69.667.066,62	0,00	**6.087.773.166,63**
SOUS TOTAL (A)	**5.693.829.009,27**	**829.206.348,94**	**0,00**	**0,00**	**365.595.124,96**	**69.667.066,62**	**0,00**	**6.087.773.166,63**
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	**320424426,8**	**11354231,02**						**331.778.657,83**
5. Autres Provisions pour risques et charge	526855,54		0,00		0,00			526.855,54
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
								0,00
SOUS TOTAL (B)	**320.951.282,35**	**11.354.231,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**332.305.513,37**
TOTAL (A+B)	**6.014.780.291,62**	**840.560.579,96**	**0,00**	**0,00**	**365.595.124,96**	**69.667.066,62**	**0,00**	**6.420.078.680,00**

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I.Changements affectant les méthodes d'évaluation		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la duréede la concession à 99 ans à partir du 1 er janvier 2016,	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le ryhtme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode).
- Pour prendre en considération le planning générlement décenale d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rappel de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la dueée d'utilisation.	- Le montant du rattrappage de provision au titre des exerices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 586 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	- LA composition de la dette en devise d'ADM reflete la composition du panier du dirhams 60% Euro , 40% dollars ce qui donne des impats divervents sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises , de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidéle de lasitution financiére de l'entreprise	- l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 116356200,01 dhs
II. Changements affectant les règles de présentation		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	**2.232.552.503,03**	**140.376.949,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2.372.929.452,98**
* Frais préliminaires	129.411.680,23	0,00						129.411.680,23
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2.103.140.822,80	140.376.949,95					0,00	2.243.517.772,75
* Primes de remboursement obligations	0,00							0,00
	0,00							0,00
*** IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	**112.720.084,52**	**1.922.477,70**						**114.642.562,22**
* Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	112.720.084,52	1.922.477,70						114.642.562,22
* Fonds commercial	0,00							0,00
* Autres immobilisations incorporelles	0,00							0,00
	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	**140.041.412,04**	**23.207.787,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**163.249.199,59**
* Terrains	2.575.690,00	0,00						2.575.690,00
* Constructions	45.549.008,17	0,00						45.549.008,17
* Installat. techniques,matériel et outillage	4.283.892,85	0,00						4.283.892,85
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	27.929.941,26	16.513.820,66						44.443.761,92
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	59.702.879,76	6.693.966,89						66.396.846,65
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION	**80.099.533.988,72**	**1.568.005.989,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**81.667.539.978,45**
* Terrains	0,00							0,00
* Constructions	77.118.182.100,45	862.268.280,85						77.980.450.381,30
* Installat. techniques,matériel et outillage	353.478.583,77	15.643.738,16			0,00			369.122.321,93
* Matériel de transport	24.665.570,92				0,00			24.665.570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	227.536.291,21	3.299.716,66						230.836.007,87
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	2.375.671.442,37	686.794.254,06						3.062.465.696,43

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT	**37.982.300.329,10**	**36.177.317.653,50**	**1.804.982.675,60**	**0,00**	**17.281.299.255,20**			
- Emprunts obligataires	18.632.978.000,00	18.386.732.000,00	246.246.000,00					
- Autres dettes de financement	19.349.322.329,10	17.790.585.653,50	1.558.736.675,60		17.281.299.255,20			
DU PASSIF CIRCULANT	**2.936.277.686,91**	**0,00**	**2.936.277.686,91**	**41.583.259,93**	**122.131,80**	**216.574.156,67**		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1.023.774.540,31		1.023.774.540,31	41.583.259,93	122.131,80	5.985.073,73		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639.000,40		639.000,40					
- Personnel	35.600.652,36		35.600.652,36					
- Organismes sociaux	16.784.909,27		16.784.909,27			16.784.909,27		
- Etat	193.346.350,25		193.346.350,25			193.346.350,25		
- Comptes d'associés	457.823,42		457.823,42			457.823,42		
- Autres créditeurs	630.992.871,86		630.992.871,86					
- Compte de régularisation du passif	1.034.681.539,04		1.034.681.539,04					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	**2.303.268.847,54**	**2.303.268.847,54**	**0,00**				**1.000.000,00**	
- Prets immobilisés	1.704,88	1.704,88						
- Autres créances financières	2.302.267.142,66	2.302.267.142,66						
- Titres de participation	1.000.000,00	1.000.000,00					1.000.000,00	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**890.652.999,37**	**0,00**	**496.858.478,58**	**393.794.520,79**	**0,00**	**53.035.176,89**	**0,00**	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3.159.283,71		3.159.283,71					
- Clients et comptes rattachés	527.879.574,41		134.085.053,62	393.794.520,79		30.547.924,65		
- Personnel	460.763,30		460.763,30					
- Etat	22.487.252,24	0,00	22.487.252,24			22.487.252,24		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	225.785.977,74		225.785.977,74					
- Comptes de régularisation actif	110.880.147,97		110.880.147,97					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est elevé à 82 MMAD.
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroute du Maroc , et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, , tels que préconisés par le CGNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 283 347 385dhs
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée " Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM — Amélioration de l'information financière	Aucun incidence sur le patrimoine, la situation finacière et les résultats

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Sociaux
au 31 décembre 2024

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions		481.503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	0,00	7.944.141,27
Total (1)	**0,00**	**8.425.644,54**

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1.296.442.349,71	1.233.994.872,56
* Cautions Reçues sur marché en USD	121.661,40	1.291.251,85
* Cautions Reçues sur marché en EURO	6.204.559,15	189.819.324,10
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17.281.299.255,20	17.499.415.978,57
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18.632.978.000,00	19.277.870.001,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bacaires marocains	2.047.058.823,50	2.388.235.294,10
* Dépots et cautionnements reçus	20.964.250,40	20.964.250,40
TOTAL	**39.285.068.899,36**	**40.611.590.972,58**

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'in-scription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données	*NEANT*				
Sûretés reçues					

(1) - Gage :1 Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Partici-pation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
ADM - PARK	Service	500.000	99,60%	498.000		31/12/2024			
ADM - PROJET	Service	500.000	99,60%	498.000		31/12/2024			
TOTAL		1.000.000		996.000					

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE

A. Evaluation à l'entrée

1. Immobilisation en non-valeurs	(Conforme CGNC)
2. Immobilisation incorporelles	(Conforme CGNC)
3. Immobilisations corporelles	(Voir Annexe N°1 règles d'évalutions des biens mis en concession)
4. Immobilisations financières	(Conforme CGNC)

B. Corrections de valeurs

1. Méthodes d'amortissements	(Voir Annexe N°1 règles d'évalutions des biens mis en concession)
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif	(Conforme CGNC)

II. ACTIF CIRCULANT

A. Evaluation à l'entrée

1. Stocks	(Conforme CGNC)
2. Créances et autres actifs circulants	(Conforme CGNC et annexe n°1)
3. Titres et autres valeurs de placement	(Conforme CGNC)

B. CORRECTIONS DE VALEUR

1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	(Conforme CGNC)

III. FINANCEMENT PERMANENT

1. Méthodes de réévaluation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme CGNC)
3. Dettes de financement permanent	(Conforme CGNC)
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme CGNC)
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif	(Conforme CGNC)

IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1. Dettes du passif circulant	(Conforme CGNC et annexe n°1)
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)

V. TRESORERIE

1. Trésorerie - Actif	(Conforme CGNC)
2. Trésorerie - Passif	(Conforme CGNC)
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Crowe
Horwath Maroc Audit
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay RIAD – Rabat

BDO
BDO Maroc
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen- 5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Ces états de synthèse, arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 mars 2025, font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **27 869 112 016,34 MAD** dont un bénéfice net de **678 027 392,28 MAD.**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. **Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires**

   L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

   ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

2. **Litige avec la société FINETIS**

   ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

   Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux

   Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

   Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

   ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recourt en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

   Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

   ADM a reçu le 10 octobre 2024 un courrier de l'Agence judiciaire du Maroc l'informant qu'une sentence arbitrale a été rendue en date du 04 octobre 2024 rejetant l'ensemble des allégations présentées par FINETIS.

   Il convient de signaler que les frais de justice et honoraires des avocats relatifs à cette affaire s'élevant à 83 MMAD sont pris en charge en totalité par ADM.

3. **Méthode d'évaluation**

   La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

4. **Immobilisations**

   Les résultats provisoires de la mission d'inventaire physique des immobilisations réalisés par un prestataire externe sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, ont permis d'identifier des écarts d'inventaire ainsi que des articles à réformer nécessitant une analyse technique approfondie. À ce titre, une provision pour dépréciation d'un montant total de 68 362 KMAD a été constituée. Par ailleurs, des immobilisations en cours, déjà mises en exploitation mais non encore activées à la date de clôture, ont été identifiées, conduisant à la comptabilisation d'un amortissement économique de 62 389 KMAD au 31 décembre 2024. La société a par ailleurs engagé un plan d'action visant à renforcer les procédures de gestion des immobilisations.

5. **Protocole d'accord entre l'Etat et ADM**

   Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du protocole d'accord signé entre l'État marocain et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) en date du 21 mars 2025, couvrant la période 2025-2032.

   Cet accord engage ADM à la réalisation d'un programme d'investissement et de grosses réparations et à l'amélioration des performances, en contrepartie d'un appui institutionnel, technique et, potentiellement financier de l'État. Les engagements contractés sont de nature à avoir un impact significatif sur les flux financiers futurs, ainsi que sur la stratégie de financement de la société.

   À la date de clôture, ces engagements n'ont pas encore généré d'effets comptables directs, mais leur matérialisation future pourrait impliquer la reconnaissance d'éléments financiers supplémentaires, ou de passifs conditionnels. Une information adéquate devrait être intégrée dans les annexes des états financiers et du rapport de gestion sur le suivi de l'exécution dudit protocole.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
- **Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.** Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 70 653 MMAD. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation. La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle. - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau de paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2024.
- **Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure** Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 421 MMAD au 31 décembre 2024, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO	Horwath Maroc Audit
B.D.O Sarl 119, Bd Abdelmoumen Casablanca - N.S -	Horwath Maroc Audit 90, Avenue Mehdi Ben Barka Hay Riad - Rabat Tél : 05 37 56 00 / 71 Fax : 05 37 56 48 76
Monsieur Zakaria FAHIM **Associé**	**Mme Maryam MOUNA** **Associée**

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Comptes Consolidés
au 31 décembre 2024

BILAN ACTIF

(en KMAD)

	31.12.2024	31.12.2023
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	131.771	120.670
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	70.653.281	69.435.925
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2.302.302	2.302.302
Impôts différés actifs	810.697	810.697
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	-249	0
Total actif non courant	**73.897.802**	**72.669.593**
Actif courant		
Autres actifs financiers	1.222.103	2.113.253
Stocks	29.575	36.034
Clients et autres débiteurs	182.578	232.276
Autres actifs courants	1.059.041	499.485
Trésorerie et équivalents de trésorerie	448.567	557.319
Total actif courant	**2.941.864**	**3.438.367**
TOTAL DE L'ACTIF	**76.839.666**	**76.107.961**

BILAN PASSIF

(en KMAD)

	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres		
Capital	15.715.629	15.715.629
Réserves consolidées	-8.510.957	-9.566.683
Ecart de réévaluation	15.126.659	15.126.659
Résultat de l'exercice	729.609	1.293.685
Capitaux propres part du Groupe	23.060.940	22.569.290
Intérêts minoritaires		
Total des capitaux propres	**23.060.940**	**22.569.290**
Passif non courant		
Emprunts non courants	35.749.866	37.282.037
Impôts différés	6.768.500	6.796.060
Provisions non courantes	4.724.559	4.373.967
Autres passifs non courants	313.302	455.346
Total passif non courant	**47.556.227**	**48.907.411**
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1.009.068	807.290
Emprunts courants et dettes financières diverses	1.804.983	1.717.480
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	733.893	192.008
Autres passifs	2.662.522	1.896.423
Découvert	12.034	18.057
Total passif courant	**6.222.499**	**4.631.259**
TOTAL DU PASSIF	**76.839.666**	**76.107.961**

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en KMAD)

	31.12.2024	31.12.2023
Chiffre d'affaires dont :	**5.605.009**	**4.730.531**
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	4.037.003	3.724.621
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1.568.006	1.005.910
Achats et charges externes	-2.482.979	-2.056.643
Charges de personnel	-250.981	-249.060
Impôts et taxes	-7.569	-7.332
Dotations aux amortissements	-1.259.661	-901.915
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	12.952	885.678
Autres produits et charges d'exploitation	90.849	31.708
Résultat opérationnel courant	**1.707.621**	**2.432.967**
Autres produits et charges opérationnels	-36.097	-81.641
Résultat opérationnel	**1.671.523**	**2.351.326**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1.224.988	-1.639.398
Coût de l'endettement financier net	**-1.224.988**	**-1.639.398**
Autres produits et charges financiers	311.455	611.619
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-28.382	-29.862
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	**729.609**	**1.293.685**
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	**729.609**	**1.293.685**
- dont part du Groupe	729.609	1.293.685
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	23	41
- résultat dilué par action (part du Groupe)	23	41

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en KMAD)

	31.12.2024	31.12.2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**2 670 571**	**1 112 098**
Résultat net	729 609	1 293 685
Dotation nette aux amortissements et provisions	1 246 709	-270 790
Gains et pertes de change latente	-	-
Résultat sur cessions	-	-
Autofinancement	**1 976 318**	**1 022 895**
Charge nette d'intérêts	1 224 988	1 639 398
Variation des impôts différés	-27 560	158 475
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	458 454	723 911
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	**3 632 200**	**3 544 678**
Acquisition d'immobilisations	-1 733 513	-1 013 612
Actifs et passifs financiers non courants	-504 194	-332 614
Total des acquisitions d'actifs non courant	**-2 237 707**	**-1 346 227**
Cessions d'immobilisations	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	**-2 237 707**	**-1 346 227**
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	-1 682 092	-1 923 023
Emission d'emprunts	512 686	622 442
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital		2 300 000
Intérêts financiers nets versés	-1 224 988	-1 639 398
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	**-2 394 394**	**-639 979**
Variation de trésorerie (I + II + III)	**-999 901**	**1 558 473**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 670 670**	**2 670 571**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en KMAD)

	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1/01/2023	**15.715.629**	**6.703.696**	**-909.967**	**21.509.358**	**-**	**21.509.358**
Affectation du résultat précédent		-909.967	909.967	-		-
Frais d'augmentation de capital				-		-
Dividendes versés aux actionnaires				-		-
Ecart de réévaluation net		-51.905		-51.905		-51.905
Résultat net			1.293.685	1.293.685		1.293.685
Impact				-		-
Impact impot différé actif		-181.796		-181.796		-181.796
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-		-
Divers		-51		-51		-51
Capitaux propres au 31/12/2023	**15.715.629**	**5.559.977**	**1.293.685**	**22.569.291**	**-**	**22.569.291**
Capitaux propres au 1/01/2024	**15.715.629**	**5.559.977**	**1.293.685**	**22.569.291**	**-**	**22.569.291**
Affectation du résultat précédent		1.293.685	-1.293.685	-		-
Frais d'augmentation de capital				-		-
Dividendes versés aux actionnaires		-176.564		-176.564		-176.564
Ecart de réévaluation net		-61.342		-61.342		-61.342
Résultat net			729.609	729.609		729.609
Impact				-		-
Impact impot différé actif						-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-		-
Divers		-51		-51		-51
Capitaux propres au 31/12/2024	**15.715.629**	**6.615.704**	**729.609**	**23.060.942**	**-**	**23.060.942**

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2024

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.
Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Comittee et International Financial Reporting Interpretations Comittee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.
Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.
La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé
Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt
Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs
Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme.

4. Emprunts et dettes de financement
Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure
Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel. La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires
Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs
Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet , le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquence une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données du trafic…) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires…).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.
La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.
Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2024 »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Valeurs brutes (en milliers de dirhams)	31.12.2023	Augmentation	Diminution	31.12.2024
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	71 555 617	1 568 006	-	73 123 623
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 119 692	350 650	-	2 470 342
Valeurs nettes	**69 435 925**	**1 217 356**	**-**	**70 653 281**

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de 1 217 millions de dirhams durant 2024.

2. Autres Actifs non courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697
Instruments dérivés (trading)	–	–
Autres débiteurs non courants	2 302 302	2 302 302
Autres actifs non courants	**3 112 998**	**3 112 998**

• Les impôts différés actifs :

Au 31.12.2024, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Impôts différés actifs	810 697	810 697

3. Autres actifs courants

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 113 253	1 222 103	-42%
Autres débiteurs courants	499 485	1 059 041	+112%
Autres actifs courants	**2 612 737**	**2 281 144**	**-13%**

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA.

4. Provisions

(En milliers de dirhams)	31.12.2023	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	31.12.2024
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 410 811	247 483	-81 039	4 962 443
Provisions pour risques et charges	155 164	340 845		496 009
Provisions	**4 565 976**	**588 328**	**-81 039**	**5 458 452**

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2024 de 5 514 millions de dhs a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.
Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2024 est de 4 962 MMAD avec un impact résultat de - 100 millions de dirhams.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en milliers de dirhams)	31.12.2024	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 222 103	1 222 103	-	-
Trésorerie	448 567	448 567	-	-
Sous-total actifs financiers	**1 670 671**	**1 670 671**	**0**	**0**
Emprunts et dettes financières diverses	37 554 849	1 804 983	8 218 057	27 531 809
Fournisseurs	1 009 068	1 009 068		
Découvert	12 034	12 034		
Sous-total passifs financiers	**38 575 950**	**2 826 084**	**8 218 057**	**27 531 809**

6. Chiffre d'affaires

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 724 621	4 037 003
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 568 006
CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 730 531**	**5 605 009**

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 18,49 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

7. Charges d'exploitation

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	1 005 910	1 568 006	55,88
Energies et Fournitures	21 846	21 989	0,65%
Achat de travaux, études et prestations de services	220 099	235 937	7,2%
Entretien routier	680 482	420 593	-38,19%
Entretien et réparation des biens mobiliers	16 105	31 196	93,70%
Divers	198 903	291 959	46,78%
Intercos	86 701	-86 701	-100%
Achats et charges externes	**2 056 643**	**2 482 979**	**+20,73%**

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 20,73 % par rapport à l'exercice précédent.
Cette évolution est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

• La hausse significative des charges de construction des infrastructures en concession (+562 MDH) ;
• L'augmentation des dépenses diverses et des prestations externes, notamment les études et les frais de réparation mobilière ;

Une baisse des charges d'entretien routier, en lien avec le rééchelonnement des opérations de maintenance sur certains tronçons, ayant partiellement atténué cette progression.

8. Coût de l'endettement

(en milliers de dirhams)	31.12.2023	31.12.2024
Intérêts et charges financières assimilées	1 460 834	1 449 733
Variation de juste valeur des instruments financiers	577	1 393
Effet actualisation	108 262	-188 872
Autres retraitements	69 725	-37 266
Coût de l'endettement	**1 639 398**	**1 224 988**

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux dits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.
Le coût d'endettement affiche une baisse de 25,28 % par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'effet d'actualisation.

9. Engagements

• Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.
Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

• Engagements reçus :

en dhs	31.12.2023	31.12.2024
*** Avals et cautions**		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 301 388 701,53	1 302 768 570,26
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 207 002,75	1 279 756,27
* Cautions Reçues sur marché en EURO	27 243 945,36	62 736 779,39
*** Autres engagements reçus**		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	18 419 941 737,42	14 981 305 055,20
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	18 764 824 000,00	18 632 978 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 289 646 720,67	4 347 058 823,50
* Dépôts et cautionnements reçus	20 961 150,40	20 958 450,40
TOTAL	**40 825 213 258,13**	**39 349 085 435,02**

10. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Crowe
HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay RIAD – Rabat

BDO
BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés KMAD 23 060 940 dont un bénéfice consolidé de KMAD 729 609.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Normes Internationales d'information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. **Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires**

   L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

   ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

2. **Litige avec la société FINETIS**

   ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

   Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

   Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

   ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recourt en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

   Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

   ADM a reçu le 10 octobre 2024 un courrier de l'Agence judiciaire du Maroc l'informant qu'une sentence arbitrale a été rendue en date du 04 octobre 2024 rejetant l'ensemble des allégations présentées par FINETIS.

   Il convient de signaler que les frais de justice et honoraires des avocats relatifs à cette affaire s'élevant à 83 MMAD sont pris en charge en totalité par ADM.

3. **Méthode d'évaluation**

   La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

4. **Immobilisations**

   Les résultats provisoires de la mission d'inventaire physique des immobilisations réalisés par un prestataire externe sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, ont permis d'identifier des écarts d'inventaire ainsi que des articles à réformer nécessitant une analyse technique approfondie. À ce titre, une provision pour dépréciation d'un montant total de 68 362 KMAD a été constituée. Par ailleurs, des immobilisations en cours, déjà mises en exploitation mais non encore activées à la date de clôture, ont été identifiées, conduisant à la comptabilisation d'un amortissement économique de 62 389 KMAD au 31 décembre 2024. La société a par ailleurs engagé un plan d'action visant à renforcer les procédures de gestion des immobilisations.

5. **Protocole d'accord entre l'Etat et ADM**

   Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du protocole d'accord signé entre l'État marocain et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) en date du 21 mars 2025, couvrant la période 2025-2032.

   Cet accord engage ADM à la réalisation d'un programme d'investissement et de grosses réparations et à l'amélioration des performances, en contrepartie d'un appui institutionnel, technique et, potentiellement financier de l'Etat. Les engagements contractés sont de nature à avoir un impact significatif sur les flux financiers futurs, ainsi que sur la stratégie de financement de la société.

   À la date de clôture, ces engagements n'ont pas encore généré d'effets comptables directs, mais leur matérialisation future pourrait impliquer la reconnaissance d'éléments financiers supplémentaires, ou de passifs conditionnels. Une information adéquate devrait être intégrée dans les annexes des états financiers et du rapport de gestion sur le suivi de l'exécution dudit protocole.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
• **Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.** Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 70 653 MMAD. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation. Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits au point « Dépréciation et pertes de valeur » de la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes du groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et la valeur recouvrable. - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au point 7 « Dépréciation et pertes de valeur » de l'état A1 de la note point 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2024.
• **Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure** Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de 5 421 MMAD au 31 décembre 2024, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ». Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ; - Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO	Horwath Maroc Audit
B.D.O Sarl 119, Bd Abdelmoumen Bureau n°39 - Casablanca - N.S -	HORWATH MAROC AUDIT 90, Avenue Mehdi Ben Barka Hay Riad - RABAT Tél : 05 37 71 40 20 / 71 Fax : 05 37 71 46 76
Monsieur Zakaria FAHIM	**Mme Maryam MOUNA**
Associé	**Associée**

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

Performance financière :

✔ Le chiffre d'affaires social s'est élevé à 4 037 millions de MAD en 2024, en progression de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

✔ Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 5 605 millions de MAD en 2024, contre 4 731 millions de MAD en 2023, enregistrant une hausse de 18 %, portée par une progression significative (+56 %) des revenus issus de la construction des infrastructures en concession.

✔ La dette sociale s'est réduite de 4 %, pour s'établir à 37 982 millions de MAD à fin décembre 2024.

✔ L'investissement net atteint 70 653 millions de MAD, en hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

✔ Le résultat net social ressort à 678 millions de MAD, tandis que le résultat net consolidé (en normes IFRS) atteint 730 millions de MAD.

Activité de la société 2024 :

En 2024, la société a mené plusieurs actions, tant sur le plan des infrastructures que des services aux usagers.

✔ Lancement des travaux de transformation des nœuds de Sidi Maarouf et de Ain Harrouda;

✔ Mise en service des triplements de l'autoroute de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid.

✔ Organisation de l'opération #Twehechnakom à l'adresse des Marocains du Monde;

✔ Lancement de la vente et de la recharge du Pass Jawaz au niveau boutiques des aires de service du réseau autoroutier;

✔ Organisation de l'opération Iftar au profit des chauffeurs poids lourds;

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :
https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx